

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

---

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN108

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

-----

### ARTICLE 13

A l'alinéa 9, substituer aux mots « données prévues », les mots « informations ou documents mentionnés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.